

## Conseil Municipal du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Eva GIGAN, Monique PILLUT-BOISSIERE, Stéphanie BRUN,

Étaient excusés : Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Maxime TROMPIER a donné pouvoir à Stéphanie BRUN, Hervé GOUBERT a donné pouvoir à Christine LE NAOUR, Gilles HATREL a donné pouvoir à Eléonore FAWOUBO, Alexandra AZZOPARDI a donné pouvoir à Monique PILLUT-BOISSIERE, Vincent DECORDE a donné pouvoir à Gilbert DECOODT, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Robert LAFITE

Secrétaire de séance : Christine LE NAOUR

### **A - Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2025**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 juillet 2025.

### **B- Communications diverses :**

**1. Le cheminement piétons route de Darnétal** a été refait le 10 septembre, de l'allée des Pommiers jusqu'au passage piétons de la route des Canadiens. Financement : Métropole Rouen Normandie.

**2. Depuis le 22 septembre**

Remplacement du poste de relevage des eaux usées situé allée du Mont-Briseuil (fin prévue le 10 octobre), Travaux de terrassement pour l'effacement des réseaux sur l'espace public rue de Bimare (fin prévue le 21 décembre).

**3. Baromètre métropolitain**

L'édition 2025 (2<sup>e</sup> année consécutive) du baromètre métropolitain des modes de vie est en ligne jusqu'au 31 octobre. Son objectif : identifier les pratiques et besoins des usagers pour mettre en place des politiques d'aménagement et d'accompagnement.

**4. Gratuité des transports**

Pour rappel : depuis le 1<sup>er</sup> septembre gratuité des transports en commun sur l'ensemble du réseau Astuce (Métro - Teor - Fast - bus - navette fluviale - Filo'R)

**5. Ligne scolaire 301**

Vers le lycée Gustave Flaubert mise en place d'un aller-retour le samedi matin suite à la reprise des cours pour cette matinée.

### **C - Délibérations**

#### **Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO**

*Contrats d'assurance des risques statutaires*

-Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 non encore transposé dans le CGFP,  
-Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,  
-Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL-IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : le Conseil Municipal adopte le principe de recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

**Rapport à la délibération n°2 - Robert LAFITE**

**Engagement de la commune dans la COP Rouen 2030 et préparation de la signature de l'Accord de**

## Rouen pour le Climat n°2

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zero, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité. Afin de redynamiser la mise en œuvre des actions de la COP21 locale, la Commune et la Métropole Rouen Normandie ont fait le bilan des engagements communaux pris en 2018 et les ont complétés avec de nouveaux engagements, dans une convention entrée en vigueur le 12/12/2024.

Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique.

Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « SCoT AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...).

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, doit permettre de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui seront rassemblées dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 » qui sera signé par l'ensemble de ses contributeurs le 30 septembre 2025.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier notamment dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie,
- Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP Rouen 2030, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, formalisés dans une convention,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Madame le Maire propose que la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier contribue à la transition social-écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 », que Madame le Maire signera, pour la commune le 30 septembre 2025.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu les articles 173, 176, 188 de la loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,

Vu le décret N° 2015-1850 du 29 Décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,

Vu le décret N° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023,

Vu le décret N° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11/09/2018, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23/09/2025, approuvant la convention COP21/COP Rouen 2030 avec la Métropole Rouen Normandie,

Après en avoir délibéré,

### **Considérant :**

- Que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- Que ces engagements ont été renouvelés et complétés dans le cadre d'une convention COP21/COP Rouen 2030 avec la Métropole Rouen Normandie et entrée en vigueur le 23/09/2025
- Que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,

- L'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

**Décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe (1) en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

### **Rapport à la délibération n°3 – Monique PILLUT-BOISSIERE**

#### ***Modification du règlement des services périscolaires - Inscription aux services périscolaires sur le site Gestion Cantine***

Monique PILLUT-BOISSIERE expose que lors du Conseil municipal du 10 juin 2025, il a été décidé d'appliquer des pénalités lorsque les familles n'inscrivaient pas leurs enfants à la cantine dans les délais, ce qui amenait à accueillir de 3 à 5 (voire plus) enfants non-inscrits supplémentaires le midi et qui posait problème pour la confection des repas. Si cette pénalité (de 5 €) a été efficace quelques temps, cela n'a pas duré. Le problème persiste, malgré les relances par mail.

Monique PILLUT-BOISSIERE propose aux membres du Conseil municipal de modifier les conditions d'inscriptions sur le site Gestion Cantine, comme suit :

- Les familles devront inscrire leurs enfants aux services périscolaires avant le dimanche soir 23 heures pour la semaine suivante.
- Aucune désinscription ou inscription ne sera possible après le dimanche 23 heures pour la semaine suivante.
- En cas de maladie de l'enfant, les parents devront obligatoirement prévenir le service périscolaire uniquement par mail avant 7h30 le matin. Dans ce cas, le service ne sera pas facturé.

Vu la délibération du 10 juin 2025 approuvant le règlement des services périscolaires ;

Considérant les difficultés rencontrées par le prestataire du restaurant scolaire, pour la confection des repas ;

Considérant que des familles n'inscrivent pas leurs enfants aux services périscolaires, malgré les pénalités mises en place ;

Monique PILLUT-BOISSIERE propose aux membres du Conseil municipal de modifier les conditions d'inscriptions sur le site Gestion Cantine à compter du 5 octobre 2025.

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

### **Rapport à la délibération n°4 – Eva GIGAN**

#### ***Participation financière – fonds d'aide aux jeunes 2025***

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi

d'assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Les aides sont accordées suite à l'avis de deux Comités Locaux d'Attribution territoriaux, organisées par les Missions Locales auxquelles la gestion du FAJ a été confiée.

Ces fonds financent notamment :

- Un hébergement d'urgence ou temporaire dans le cadre d'une prise d'emploi ou d'une décohabitation,
- Une formation au permis de conduire nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel,
- Une tenue indispensable pour suivre une formation,
- D'autres actions accompagnant leur insertion professionnelle.

En complément du financement de la Métropole, la réglementation permet aux autres collectivités territoriales volontaires, d'abonder le FAJ.

Eva GIGAN propose de participer au financement du FAJ.

Nombre d'habitants :  $1279 \times 0.23 = 297.17 \text{ €}$

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

#### Interventions des conseillers municipaux :

Monique PILLUT-BOISSIERE présente les effectifs des écoles :

Maternelle : 41 élèves

- 21 dans la classe des moyennes et grandes sections
- 20 dans la classe des petites et moyennes sections

Elémentaire : 74 élèves

- 24 dans la classe des CP/CE1
- 23 dans la classe CE1/CE2/CM1
- 27 dans la classe de CM1/CM2

Restaurant scolaire : présentation du bilan 2024/2025 des Alchimistes Normandie concernant la collecte et la valorisation des déchets alimentaires :

- 10419 repas servis
- 51 grammes de gaspillage par enfant

#### Dates à retenir :

**Mercredi 24 septembre :** 14h30 au verger partagé, bilan des ramassages  
18h30 en mairie, réunion avec les riverains des impasses de la rue de Bimare pour les travaux d'effacement des réseaux

**Vendredi 26 septembre :** 12h changement des œuvres de l'Art en mairie et à la bibliothèque

**Samedi 27 septembre :** 10h à 12h à la salle La Grange, atelier/rencontre sur le projet d'habitat participatif de la friche Bimare, suivi d'un repas partagé (dans le cadre des journées portes ouvertes du réseau Habitat

Participatif Normand)

**Lundi 29 septembre** : 17h puis 18h au Pavillon des Transitions, bureau puis conseil de la Métropole Rouen Normandie

**Mardi 30 septembre** : 11h à 19h30 au 106, débats et rencontres dans le cadre du Climat Libé Tour  
12h15 à 13h15 au 106, signature des accords de Rouen 2030 pour le climat (la commune est signataire)  
18h30 en mairie, réunion de l'Entente intercommunale des collèges de Darnétal

**Jeudi 2 octobre** : 18h à la salle La Grange, réunion bilan de l'événement « Pavillon-s Témoin-s », suivie du verre de l'amitié à 19h30 pour les participants aux activités menées sur les 3 semaines

**Samedi 4 octobre** : 20h à la salle La Pépinière, animation « Le jour de la nuit »

**Jeudi 9 octobre** : 9h30 aux écoles, exercice de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) - alerte anti intrusion

**Lundi 13 octobre** : 16h réunion en visio du bureau de la SCIC Ceinture verte Rouen Normandie

**Jeudi 16 octobre** : 17h30 à 20h aux Ronches, « Apéro-installation » avec le réseau des CIVAM Normands (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) soutenu par la Métropole Rouen Normandie

**Vendredi 17 octobre** : 9h30 en mairie, réunion avec le chargé de projets assainissement et eaux pluviales de la Direction de l'Environnement du Département 76 dans le cadre du lancement de la démarche « économie d'eau »

**Vendredi 31 octobre** : 15h à 17h30 à La Pépinière, soirée Halloween organisée par le CFA

**Mardi 4 novembre** : 19h en mairie, conseil municipal suivi d'un bureau municipal

**Jeudi 6 novembre** : 17h en mairie, réunion du Conseil d'Administration de la SCIC Ceinture verte Rouen Normandie  
18h15 en mairie, réunion des sociétaires de la SCIC

**Samedi 8 novembre** : 15h à la salle La Pépinière, spectacle organisé par la bibliothèque municipale L'hirondelle

**Mardi 11 novembre** : 11h devant la mairie, commémoration du 11 novembre 1918

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.